

SEANCE DU 02 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf le deux mai à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Luc RETCHEVITCH.

PRESENTS : Mmes et Mrs Jean Luc RETCHEVITCH, Patrick TOURNEREAU, Cyril SOULIER, Lionel LESNIAK, Marie BAGAGLI, Laurence GUEIDAN, François ABRASSART, Mattheus VADER.

PROCURATIONS De Sylvie AUDUMARES à François ABRASSART
De Véronique RIGAL à Marie BAGAGLI

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Mme Marie BAGAGLI est élue secrétaire de séance.

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 08/04/2019, qui est approuvé et signé par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

I – Point Multiservices commerce de proximité

II – Délibération sur l'adhésion de la commune de Fontanès au S.I. pour le Maintien et la Protection des Traditions, Coutumes et Sites Camarguais

III – Eclairage public

IV – Affaires en cours

I – POINT MULTISERVICES COMMERCE DE PROXIMITE

Choix et acquisition du matériel et de l'équipement pour une valeur de 16 074.24 €HT

Le nom choisi pour le point multiservices est : **L'ESCALE**

2.- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MAINTIEN ET LA PROTECTION DES TRADITIONS, COUTUMES ET SITES CAMARGUAIS

Vu les dispositions de l'article L5211-18 du C.G.C.T. sur l'admission des communes à un syndicat intercommunal,

Considérant que chaque commune faisant partie du Syndicat Intercommunal doit délibérer sur une demande d'intégration dans le Syndicat,

Vu la délibération de la commune de Fontanès demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal,

Vu la délibération du conseil Syndical en date du 04 avril 2019 ayant émis un avis favorable à cette adhésion,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

D'approuver l'adhésion de la Commune de Fontanès au Syndicat Intercommunal pour la Protection des Sites et le Maintien et la Défense des Traditions et Coutumes Camarguaises.

3.- ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à l'obtention de la subvention du SMEG pour l'éclairage public, le conseil valide la pose de 8 mâts.

4.- AFFAIRES EN COURS ET QUESTIONS DIVERSES

- Repas républicain du 13 juillet : choix de l'animation et du menu.
- Cérémonie du 08 mai : dépôt de la gerbe au monument aux morts à 11h30

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45